

Objectif A : conservation des habitats ouverts : pelouses et fruticées

Mesure 01

Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture

Engagement Unitaire OUVERT_01 Ouverture d'un milieu en déprise

<p>Description de la mesure</p> <p>L'objectif est la réouverture d'habitats de pelouses calcicoles menacés par un embroussaillage important (plus de 30% de ligneux). Une première phase de restauration, avec une mise en œuvre de travaux lourds de débroussaillage, sera suivie d'entretiens mécaniques ou par pâturage</p>	<p>Localisation : Cf. carte Habitat H6110 - pelouses pionnières sur dalle calcaire H6210 - pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles, faciès d'embroussaillage H5130—Fruticées à genévrier H5110—Fruticées à buis</p>											
<p>Modalités : Dans le cadre d'une MAE : - ouverture par travaux lourds, - Entretiens mécaniques et/ou par pâturage</p> <p>Contractualisation sur 5 ans</p>	<p>Espèces Bacchante, lézard vert, couleuvre d'Esculape</p> <p>Réalisation :</p> <p>Mise en œuvre : MAE territorialisée Mesure en lien avec la mesure 16</p>											
<p>Conditions d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la parcelle dans la SAU de l'exploitant, • Définition d'un programme précis de travaux sur la durée de l'engagement. 	<p>Partenaires : structure animatrice, propriétaires, communes, exploitants agricoles, office national des forêts, DDAF, CSNB, chambre d'agriculture, entreprises de travaux et de génie</p> <p>Surface : 85 ha Prioritaire : 17 ha 3 ha de pelouse 14 ha pelouse en forte pente</p>											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Engagements unitaires</th> <th>Montants de l'aide (€/ha/an)</th> <th>Financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OUVERT_01 Ouverture de milieu en déprise</td> <td>148,22+ (88,46 x nb entretien)/5</td> <td rowspan="3">FEADER, MAP</td> </tr> <tr> <td>HERBE 03 Pas d'intrants</td> <td>135</td> </tr> <tr> <td>HERBE09 pâturage</td> <td>49,62x nb année de pâturage/5</td> </tr> </tbody> </table>	Engagements unitaires	Montants de l'aide (€/ha/an)	Financement	OUVERT_01 Ouverture de milieu en déprise	148,22+ (88,46 x nb entretien)/5	FEADER, MAP	HERBE 03 Pas d'intrants	135	HERBE09 pâturage	49,62x nb année de pâturage/5		
Engagements unitaires	Montants de l'aide (€/ha/an)	Financement										
OUVERT_01 Ouverture de milieu en déprise	148,22+ (88,46 x nb entretien)/5	FEADER, MAP										
HERBE 03 Pas d'intrants	135											
HERBE09 pâturage	49,62x nb année de pâturage/5											
<p>Suivis Des suivis de végétation et du degré d'ouverture des parcelles seront mis en place afin d'évaluer l'impact des actions (voir fiche mesure globale des suivis : mesure 16). Un bilan des surfaces contractualisées sera effectué dans le cadre de la mesure 17.</p>												

Engagements rémunérés :

- Arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle, broyage au sol,
- Faire établir un programme détaillé d'ouverture et d'entretien du milieu (avec plan de gestion pastoral le cas échéant),
- Enregistrement des pratiques,
- Mise en œuvre du programme des travaux.

Documents et enregistrement obligatoires :**Cahier d'enregistrement par parcelle :**

- dates et nature des travaux,
- dates de fauche (ou de gyrobroyage),
- dates, nombres d'animaux par type et catégorie d'âge, nombre d'UGB correspondantes.

Contrôle :

Contrôle visuel du respect des engagements ou documentaire sur la base :

- du programme de travaux,
- du cahier d'enregistrement des pratiques,
- des factures le cas échéant.

Objectif A : conservation des habitats ouverts : pelouses et fructicées

Mesure 02

Gestion extensive des pelouses calcicoles

Engagements Unitaires :

HERBE 03 Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

HERBE 09 Gestion pastorale

<p>Description de la mesure</p> <p>Sur les pelouses encore suffisamment vastes et ouvertes (notamment celles qui ont été restaurées lors du programme Life), il convient de remettre en place un entretien par le pâturage.</p> <p>Une MAE aidera le retour des activités pastorales pour un exploitant qui souhaite intégrer ces espaces dans sa SAU.</p>	<p>Localisation : Cf cartes</p> <p>Habitat H6110 - pelouses pionnières sur dalle calcaire H6210 - pelouses calcicoles xérophiles à mésophiles, faciès d'embroussaillage H5130—Fructicées à genévrier H5110—Fructicées à buis</p> <p>Espèces Bacchante, lézard vert, couleuvre d'Esculape</p>													
<p>Modalités :</p> <p>Dans le cadre d'une MAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de travail du sol, - pas de fertilisation, - chargement à l'hectare limité. 	<p>Réalisation : suivant contractualisation</p>													
<p>Conditions d'éligibilité :</p> <p>Sous réserve d'intégration de la parcelle dans la SAU de l'exploitant,</p> <p>Élaboration d'un plan de gestion pastorale</p>	<p>Mise en œuvre : Contractualisation MAE territorialisées</p> <p>Partenaires : structure animatrice, propriétaires, communes, exploitants agricoles, office national des forêts, DDAF, CSNB, chambre d'agriculture, entreprises de travaux et de génie écologique.</p> <p>Surface : 21 ha</p> <table border="0"> <tr> <td>Givry « Beustiau »</td> <td style="text-align: right;">6,7 ha</td> </tr> <tr> <td>Voutenay « Côte de l'étang »</td> <td style="text-align: right;">6 ha</td> </tr> <tr> <td>Saint Moré « Côte de char »</td> <td style="text-align: right;">4,5 ha</td> </tr> <tr> <td>Merry sur Yonne « roche aux poulets »</td> <td style="text-align: right;">4 ha</td> </tr> </table>		Givry « Beustiau »	6,7 ha	Voutenay « Côte de l'étang »	6 ha	Saint Moré « Côte de char »	4,5 ha	Merry sur Yonne « roche aux poulets »	4 ha				
Givry « Beustiau »	6,7 ha													
Voutenay « Côte de l'étang »	6 ha													
Saint Moré « Côte de char »	4,5 ha													
Merry sur Yonne « roche aux poulets »	4 ha													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Engagements Unitaires</th> <th>Montant de l'aide (€/ha/an)</th> <th>Financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SOCLEH01 -Obligations liées à la gestion des surfaces en herbe</td> <td style="text-align: center;">76</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">FEADER, MAP</td> </tr> <tr> <td>HERBE 09 - Gestion pastorale</td> <td style="text-align: center;">53</td> </tr> <tr> <td>HERBE 03 -Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies</td> <td style="text-align: center;">135</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Bilan</td> <td style="text-align: center;">264</td> </tr> </tbody> </table>	Engagements Unitaires	Montant de l'aide (€/ha/an)	Financement	SOCLEH01 -Obligations liées à la gestion des surfaces en herbe	76	FEADER, MAP	HERBE 09 - Gestion pastorale	53	HERBE 03 -Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	135	Bilan	264		
Engagements Unitaires	Montant de l'aide (€/ha/an)	Financement												
SOCLEH01 -Obligations liées à la gestion des surfaces en herbe	76	FEADER, MAP												
HERBE 09 - Gestion pastorale	53													
HERBE 03 -Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	135													
Bilan	264													
<p>Suivis</p> <p>Des suivis de végétation et du degré d'ouverture des parcelles seront mis en place afin d'évaluer l'impact des actions (voir fiche mesure globale des suivis : mesure 16). Un bilan des surfaces contractualisées sera effectué dans le cadre de la mesure 17.</p>														

Engagements rémunérés :

- Établissement d'un plan de gestion pastorale,
- Mise en œuvre de ce plan,
- Gyrobroyage des estives-parcours,
- Pas de travail du sol,
- Pas de fertilisation minérale, ni amendement, ni pesticide,
- Fertilisation organique limitée aux effluents de pâturage sur place.

Documents et enregistrement obligatoires :

Cahier d'enregistrement par parcelle :

- enregistrement des interventions mécaniques,
- enregistrement des pratiques de pâturage,
- enregistrement de la fertilisation pratiquée sur l'exploitation.

Contrôle :

Contrôle visuel du respect des engagements ou documentaire sur la base :

- du programme de travaux,
- du cahier d'enregistrement des pratiques,
- des factures le cas échéant.